

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 004-1966/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech - Approbation d'une convention
DDEAIG 10/4435/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le multimédia, l'aéronautique, les biotechnologies font partie des secteurs prioritaires. Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région PACA et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande – Synprosis – Pharmaxon etc.).

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'outils pour la mise en œuvre de ces développements avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed « pathologies émergentes et maladies orphelines », avec Marseille Génopole pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, ou encore avec l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises.

Ce dispositif est complété par une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie développée par la Communauté urbaine (livraison en 2009 de Luminy Biotech II : 3 400 m²) et par la création d'une pépinière d'entreprises qui est installée dans cet immobilier sur 1 200 m² depuis janvier 2009.

Le projet de pépinière biotech est fortement soutenu par l'Etat, ainsi que par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional. Il s'inscrit dans le cadre global de l'offre que met en place la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour les entreprises de biotech/santé, à savoir :

1 – Sur Luminy : une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech, la pépinière et la reconversion des bâtiments ex-Icorem, soit environ 20 à 25 000 m² shon.

2 – Sur La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre à venir pour les entreprises matures du domaine santé.

L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (36 membres associés et 18 membres adhérents) issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, du monde de l'entreprise et des collectivités locales.

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements.

Grand Luminy communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy.

Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques.

51 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2009.

Grand Luminy Entrepreneuriat assure également une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 97 projets accompagnés et 55 entreprises créées.

En 2009, 10 projets de créations d'entreprises ont été étudiés. Quatre entreprises ont été présentées et acceptées en pépinière.

8 projets sont en cours d'accompagnement.

En 2010, le programme d'actions de communication, promotion et animation du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy sera reconduit tant au niveau des outils de communication qu'au niveau de l'organisation / participation à des manifestations scientifiques.

Il est déjà assuré que l'Association Grand Luminy sera impliquée en 2010 dans les manifestations suivantes :

- la journée BIOTechno, organisée par l'association Hippo'thèse
- les journées portes ouvertes des différents établissements d'enseignement supérieur,
- RCOM 7 : septième rencontre de Chimie Organique de Marseille organisée par le CINaM.

Le volet pépinière qu'assure l'Association Grand Luminy sur la thématique biotech a depuis début 2009 une nouvelle dimension grâce aux 1 200 m² loués dans Luminy Biotech II.

Si 2009 a été marquée par un effort conséquent afin de générer un flux d'entrée en pépinière (après une année 2008 impactée par les travaux de la pépinière), 2010 renforcera encore le dispositif. 6 projets sont en cours d'accompagnement et devraient voir le jour en 2010.

Par ailleurs, de nouvelles actions seront lancées, en effet la prospection et la communication autour du dispositif vont bénéficier d'un nouvel élan grâce :

- à des actions auprès des écoles et établissements du Parc Scientifique,
- à une nouvelle campagne d'affichage dans les établissements,
- à l'élaboration d'une nouvelle plaquette.

La « pépinière virtuelle » orientée jusqu'alors vers les porteurs de projets, sera en 2010 étendue aux entreprises de la pépinière.

Le budget prévisionnel 2010 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 547 300 euros.

Dans ce budget, la Ville de Marseille est concernée au titre de l'animation et du développement de Luminy comme parc scientifique, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole intervenant sur ses compétences économiques.

	ANIMATION TTC	PEPINIERE	TOTAL		ANIMATION	PEPINIERE	TOTAL
		A2CE HT				A2CE HT	
I / ACTIONS COMMUNICATION							
Pépinière virtuelle	1000	3450	4450	Location (HT)		108000	108000
LETTRE GRAND LUMINY	8000	1750	9750	Prestations (HT)		24300	24300
REVUE DE PRESSE	3000	1000	4000				
ANNUAIRE TEL-@MAIL,AFFICHES	2900	925	3825	Ville de Marseille	50000		50000
PUBLICITES - PLAN MEDIA - PHOTOS	500	400	900	CU MPM		36000	36000
I / TOTAL COMMUNICATION	15400	7525	22925				

II / ACTIONS ANIMATION				CG 13	59000	41000	100000
ANIMATION SCIENTIFIQUE	15000	0	15000				
ANIMATION ETUDIANTE	3000	0	3000	CR - Paca Devt Eco		77000	77000
ANIMATION A2CE + PEPINIÈRE	0	1650	1650	CR - Paca Ens Sup	40000		40000
JOURNEE CREATION ENTREPRISE	0	1650	1650	FEDER 2009	20000	79000	99000
II / TOTAL ANIMATION	18000	3300	21300				
				Cotisations	13000		13000
III / PROMOTION							
DEPLIANTS-PLAQUETTES	6000	1500	7500				
ARTICLES PROMOTIONNELS	2000	1000	3000				
SALONS ET STANDS PROMOTIONNELS	0	1250	1250				
III / TOTAL PROMOTION	8000	3750	11750				
IV REMUNERATIONS							
SALAIRES +CHARGES	75600	204400	280000				
GRATIFICATIONS STAGIAIRES	1000	0	1000				
IV / TOTAL REMUNERATIONS	76600	204400	281000				
V / HEBERGEMENT PROJETS-FRAIS GX							
HONORAIRES & CONTR TECHNIQUE	12000	10000	22000				
HONORAIRE CAC & COMPTA	5500	4500	10000				
ASSURANCES	500	2500	3000				
IMPOTS-TAXES	12500	3000	15500				
DEPLACEMENTS + RECEPTIONS	4500	1500	6000				
LOYER+CHARGES	9700	48700	58400				
TELEPHONE + TELECOPIE	2000	5000	7000				
EDF-GDF	3600	17000	20600				
FRAIS D'ENVOI (POSTE, COURSIERS...)	2000	5500	7500				
PETITS EQUIPEMENTS	2000	2500	4500				
NETTOYAGE DES LOCAUX	3600	17000	20600				
FOURNITURES - INFORMATIQUE	2500	2000	4500				
FRAIS BANCAIRES ET AGIOS	500	400	900				
SAV -ENTRETIEN-LOCAT. MAT	1000	11000	12000				
CONSO COPIE PHOTOCOPIEUR	600	2500	3100				
DOCUMENTATION GENERALE	500	700	1200				
COTISATIONS DIVERSES	300	150	450				
TRAITEMENT DES DECHETS + AZOTE	0	10000	10000				
FRAIS DIVERS DE GESTION	700	2375	3075				
V / TOTAL HEBERGEMENT & FRAIS GX	64000	146325	210325				
VII / TOTAL FONCTIONNEMENT	182000	365300					
TOTAL DEPENSES			547300	TOTAL RECETTES			547300

Considérant l'importance du développement de la pépinière portée par l'Association Grand Luminy pour la structuration et le soutien à la création d'entreprises de biotech sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 36 000 euros.

Une convention précisant ses modalités d'attribution est annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 36 000 euros à l'Association Grand Luminy.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association Grand Luminy.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Communauté urbaine – Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles
Et Agglomération numérique

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI